

# VAE: VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

**PRE-REQUIS:** avoir des compétences liées au diplôme choisi, pas de durée minimum d'expérience

La certification doit être inscrite au RNCP

**OBJECTIFS:** faire connaître son expérience professionnelle ou extra-professionnelle  
Être capable d'analyser son expérience et de la décrire à l'écrit afin d'élaborer le dossier VAE  
Être capable de se présenter à l'entretien oral validé par un jury ou à l'épreuve pratique

**Méthodes pédagogiques:**  
accompagnement individualisé  
par un référent VAE

Jusqu'à 50h d'accompagnement réparties sur 6 mois à définir avec le candidat

## EXAMENS

Entretien oral et/ou épreuves pratiques devant un jury habilité. C'est ce dernier qui décide de la validation totale ou partielle.

Plus d'infos : contactez-nous au 04 70 90 50 34 ou par mail [mfr.escuroles@mfr.asso.fr](mailto:mfr.escuroles@mfr.asso.fr)

